

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)
Le mercredi 5 novembre 2025, à 18h30
Salon du personnel, École de la Petite-Ourse

Procès-verbal

1. Début de la rencontre (Fiche #3)

Ouverture de la séance à 18h33

1.1. Accueil, prise de présence et vérification du quorum

La directrice accueille les membres du conseil d'établissement. Le quorum est constaté.

Présences :

Membres	
Émilie Godbout	parent
Jean Hubert	parent
Samira Manfon	parent
Marie-Hélène Roy	parent
Julie Charland	enseignante
Marie-Hélène Gagnon	enseignante
Vanessa Claveau	enseignante
Tassadit Belaiche	enseignante
Stephane Rakotomahazo	technicienne en service de garde
Annie Courbron	directrice

Absence :

Cindy Perrier	parent
Arielle Lamarche	enseignante

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la présente rencontre

Sur proposition de Vanessa Claveau, appuyée par Julie Charland, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CE25-26-13

1.3 Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2025

Sur proposition de Vanessa Claveau, appuyée par Jean Hubert, il est résolu d'adopter le procès-verbal.

CE25-26-14

1.4 Suivis au procès-verbal du 8 octobre 2025

Aucun suivi.

2. Interventions

2.1 Aucune intervention.

2.2 Aucune intervention.

2.3 Aucune intervention.

3. Décisions du CÉ

3.1 Adoption Plan lutte contre la violence et l'intimidation (Fiche#6)

La directrice donne une mise en contexte sur les résultats du questionnaire sur la sécurité et la violence à l'école révisé (QSVE-R) et les changements relevés entre les résultats du questionnaire de 2024 et de 2025. Ces résultats ont informé le plan proposé, élaboré par le comité Mieux Vivre ensemble. En général, les objectifs visés ont été atteints. Lorsqu'il n'y a pas eu de baisse significative dans les résultats (ex. : violence verbale), l'objectif est reconduit. Il y a eu l'ajout de rencontres entre les techniciennes en éducation spécialisée (TES) et des surveillants du service de garde pour une formation continue.

Un objectif a été ajouté cette année : assurer la sécurité et le développement du vivre-ensemble chez nos élèves. Ceci vise à travailler sur la résolution des conflits et l'autonomie des élèves dans cette démarche. Les étapes de résolution des conflits seront affichées dans la cour de l'école.

Question d'un parent : le plan s'applique-t-il aux autobus, où il y a des incidents violents qui sont rapportés ? La directrice a expliqué les règles à plusieurs reprises aux amis des autobus. Il y a eu des changements de place, des rencontres avec les élèves. Les dénonciations de ces incidents sont importantes.

Sur proposition de Julie Charland, appuyée par Samira qui adopte. **CE25-26-15**

3.2 Adoption Photographie scolaire 2026-2027 Photomania

Sur proposition de Marie-Hélène Gagnon, appuyé par Julie Charland, il est résolu d'adopter **CE25-26-16**

3.3 Adoption fermeture du service de garde

a. Fermeture 5 janvier 2026

b. Fermeture semaine de relâche (2 au 6 mars 2026)

Il doit y avoir au moins 60 élèves inscrits et les parents devraient payer à l'avance afin de financer l'ouverture du service de garde durant ces deux périodes. Les sondages des années précédentes donnaient un résultat d'environ 40 élèves inscrits au maximum, donc ce n'est pas suffisant. Le service de garde sera donc fermé durant ces deux périodes, mais les parents peuvent se renseigner auprès de la responsable du service de garde, qui conserve une liste des services de garde offerts à l'extérieur.

Sur proposition de Vanessa Claveau, appuyée par Samira Manfon, il est résolu d'adopter la fermeture du service de garde le 5 janvier et durant la semaine de relâche (2 au 6 mars 2026)

CE25-26-17

3.4 Approbation des contenus obligatoires Le seul changement par rapport à l'année dernière concerne le temps et le projet sur la typologie de Holland. Sur proposition de Jean Hubert, appuyée par Stéphane Rakotomahazo, il est résolu d'adopter l'approbation des contenus obligatoires.

CE25-26-18

4. Information, discussion et suivis des comités

4.1 Suivi concernant la formation obligatoire pour les membres du CÉ (Art. 53 et 70)

Les nouveaux membres doivent suivre la formation. Une fois la formation terminée, les nouveaux membres devront écrire à la présidente.

4.2 Mise-à-jour de l'établissement

4.2.1 Direction

La direction fait un retour sur le stationnement. Les constats sont qu'il y a encore plusieurs parents qui se rendent dans le stationnement. Les employés se font insulter, il n'y a plus de places pour les membres du personnel. Tout ceci comporte des dangers lorsqu'il y a également des autobus, des berlines et des élèves marcheurs.

Il a été souligné que la présence des brigadiers varie ; la direction vérifiera auprès de l'enseignante responsable des brigadiers. Un nouvel horaire est proposé par la direction afin de mieux cibler les heures problématiques de 15 :50 à 16 :10. Le nouvel horaire serait accompagné d'une campagne de sensibilisation, avec des courriels et des feuilles dans les sacs d'école des élèves. Un plan avec des ébauches de communication sera transmis à la présidente pour commentaires. Recherche de parents bénévoles pour aider au renforcement des nouvelles mesures.

4.2.2 Enseignants

Les enseignants parlent des ateliers tenus. Les concours de portes et de citrouilles ont apporté beaucoup de plaisir aux élèves. La parade des costumes d'Halloween était très festive. C'est une activité à refaire. La fin d'étape qui s'en vient, avec la rencontre des parents, novembre est un gros mois pour les enfants, qui travaillent fort. Les classes spécialisées étaient bien intégrées aux activités de l'Halloween. Les élèves ont généralement bien respecté la règle de ne pas manger les bonbons.

4.2.3 Service de garde

Le programme acti-leader a débuté le 5 novembre. Il y aura plus d'informations sur le déroulement du programme lors de la prochaine rencontre. La responsable du service de garde a souligné la formation des éducateurs et éducatrices à la manière de bien intervenir auprès des élèves. Ce ne sont pas tous les membres du personnel qui sont formés : 18 personnes au service de garde (y compris le service de dîner) ; 9 sont des éducateurs formés ; c'est donc un défi d'équiper les intervenants afin qu'ils aient les moyens d'intervenir dans des situations difficiles.

Certains élèves des classes spécialisées ont commencé à être intégrés dans les classes du programme régulier (en accord avec les valeurs de l'école, dont l'ouverture) et à apprendre des deux côtés. En général, ça se passe bien.

4.2.4 Organisme de participation des parents (O.P.P.)

La directrice a donné un résumé de la danse d'Halloween. Les enfants étaient très contents d'être là. C'est une activité populaire ; toutefois, il a été observé que les enfants ne dansent pas, mais qu'ils courent. La directrice a donc observé que, puisque les enfants courent dans un environnement où les lumières sont tamisées, cela peut entraîner des accidents. Ce ne sont pas tous les parents qui surveillent leurs enfants. Il est donc proposé d'évaluer certaines réflexions sur l'encadrement pour l'année prochaine tel que de l'animation pour pouvoir couper la course et l'excitation.

Malgré des difficultés rencontrées sur la plate-forme au début de l'inscription, 141 inscriptions ont été effectuées. Après les dépenses, il reste 441,25 \$ de profits qui seront versés au fonds à destination spéciale.

4.3 Mise à jour du service scolaire

4.3.1 Représentante au comité de parents

La prochaine rencontre aura lieu le 3 décembre 2025.

5. Varia

Émilie Godbout soulève les inquiétudes de certains parents quant aux frais liés au parascolaire. À l'école de la Petite-Ourse, le coût de l'inscription au mini-futsal est de 185 \$, tandis que les prix varient de 50 à 140 \$ dans les autres écoles de la commission scolaire.

Ce n'est pas abordable, mais il faut payer le salaire des entraîneurs. La directrice rapporte que les frais d'inscription de l'année dernière n'avaient pas tout couvert et qu'il y a eu un déficit. Le centre de service avait comblé le déficit, mais seulement pour cette année-là, vu que c'était déjà commencé. Un suivi sera effectué au prochain CÉ.

6. Prochaine rencontre

10 décembre 2025

7. Levée de la séance

Sur proposition de Marie-Hélène Gagnon et appuyé par Samira Manfon, il est résolu d'ajouter 15 minutes à la rencontre. **CE25-26-19**

Sur proposition de Julie Charland et appuyé par Vanessa Claveau, il est résolu d'approuver la levée de la séance à 20 h 41.

CE25-26-20